

ACCÈS AUX BÂTIMENTS

Sauf arrangement spécifique validé par le service STEPS, l'accès au chantier n'est possible que durant les **horaires d'ouverture officiels** du bâtiment.

Les entreprises sont **responsables des moyens d'accès** (clés, badges) qui ont été mis à leur disposition. Elles s'engagent à ne les utiliser que dans le cadre du chantier et doivent veiller à ce qu'elles ne donnent accès, volontairement ou non, à des tiers.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES & FORMATION

Les entreprises s'engagent à fournir à leur personnel les instruments, les outils et les **équipements de protection individuelle** (EPI) nécessaires à leurs tâches, conformément à l'article 5 de l'OPA.

Les entreprises s'engagent à ce que leur personnel dispose d'une **formation** correspondante aux tâches confiées et aux risques inhérents à ces dernières, conformément à l'article 6 de l'OPA.

RÈGLES DIVERSES

Aucun **travail dégageant de la poussière, de la fumée ou de la chaleur** ne doit être entrepris sans avoir préalablement demandé au responsable technique du bâtiment la mise Hors du ou des groupe(s) de détection incendie correspondant(s).



Il est strictement **interdit de fumer et de vapoter** dans l'ensemble des bâtiments de l'Université de Genève.



Les entreprises doivent **respecter les zones de parking officielles** pour leur(s) véhicule(s).



Les entreprises sont responsables de ne **jamais obstruer les issues de secours et les voies d'évacuation**.



- ÉVACUATION
- MALAISE-ACCIDENT GRAVE
- ACCIDENT BÉNIN
- PRÉVENTION DES VOLIS
- PROTECTIONS & FORMATION
- ACCÈS AUX BÂTIMENTS
- RÈGLES DIVERSES

SANTÉ AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT,
PRÉVENTION, SÉCURITÉ

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ÉVACUATION

Au signal d'évacuation



1. Suivre les instructions données



2. Apporter de l'aide à vos voisins si nécessaire



3. Fermer portes et fenêtres



4. Rejoindre la place de rassemblement par la sortie la plus proche

**Point de rassemblement du site:
voir les panneaux d'affichage dans
les couloirs.**

MALAISE / ACCIDENT GRAVE

1. Alarmer les secours au **144**
2. Appeler la **sécurité interne** au 022/379 **1222**
3. En attendant les secours
 - **Observer** et évaluer la situation
 - **Réfléchir**: y a-t-il un danger pour moi?
 - **Agir**: évaluer l'état du blessé et apporter les premiers secours selon mes connaissances. Demander aux témoins de rester sur les lieux
4. Accueillir les secours et les orienter dans le bâtiment



Un défibrillateur est disponible dans les bâtiments principaux. Repérez-le à votre arrivée.

ACCIDENT BÉNIN

Une infirmerie est disponible dans les bâtiments principaux

En cas de besoin, suivre la consigne affichée sur la porte pour faire appel aux samaritains de l'Université.



PERSONNE INDÉSIRABLE / PRÉVENTION DES VOLS

En cas de besoin non urgent, vous pouvez faire appel à la **sécurité interne** au 022/379 **1222**.

En cas d'urgence, contactez la police au **117**.

Ne laissez traîner aucun outil et matériel sans surveillance*!

* En aucun cas l'UNIGE ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol d'outils ou de matériel.